
Adresse de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire de Sentilly (Orne) informant la Convention des dons en chiffre, charpie et foin, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire de Sentilly (Orne) informant la Convention des dons en chiffre, charpie et foin, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 131-132;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22668_t1_0131_0000_1

Fichier pdf généré le 09/07/2021

11

La municipalité, le comité de surveillance, et la société populaire de la commune de Sentilly (1) informent la Convention nationale, qu'à peine ont-ils fait connoître à leurs concitoyens que la patrie avoit besoin de charpies et de chiffes, et qu'il étoit temps d'exploiter les foins dans les prés des émigrés, qu'il a été fourni en don à la patrie tout ce que les citoyens possédoient de chiffes et de charpies, et que dans moins de quinze jours plus de 8 000 bottes de foin ont été coupées, fanées et enmagasinées.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sentilly, 10 therm. II] (3)

Citoyens représentants,

Aussitôt que l'agent nationale (*sic*) du district d'Argentan eût fait connoître à la municipalité de Sentilly que la patrie avoit besoin de chiffes, cette dernière en donna connaissance aux citoyens de leur com[m]une, qui, tous à l'envi, s'empressèrent de satisfaire à ce besoin pressant. La municipalité de Sentilly vous annonce, au nom de leurs concitoyens, qu'el[le] va déposer au chef-lieu de district 236 livres de chiffe.

GODECHAS (*maire*), MOULIN (*off. mun.*), MACE (*agent nat.*), DUDOURT (*notable*), N. MORIN, N. HUVY [et 2 signatures illisibles].

Le comité fit aussi connoître que nos braves défenseurs qui reçoivent des blessures en combattant les satellittes des tyrans coalisés pour détruire notre sainte liberté, avai[en]t besoin de charpie pour coopérer à leur guérison. Aussitôt les citoyens de tous les âges s'empressèrent de faire leurs offrandes, qui consiste[n]t en 15 livres de charpie.

Les républicains de Sentilly eurent connaissance qu'un cercueil de plomb étoit enfoui dans le temple de la raison de la dite commune, un cri unanime se fit entendre; il fut décidé que ce plomb serait plus propre à faire des bal[les] pour exterminer les féroces Anglais, qu'à rester dans la terre; il fut aussitôt défenfoui. Le comité de surveillance vous annonce qu'il a déposé aujourd'hui ces objets au district d'Argentan, au nom de toute la com[m]une; il y a déposé en outre 13 livres de balle[s] de dif[f]érents calibres et 9 livres 3/4 de fer provenant de plusieurs croix de Sentilly à Argentan, et vous fait passer les reçus de l'administration.

G. BEAUDOUIN (*présid.*), G. CLAVETTE, Jean LIREUX, N. HUVY (*membre du comité*), Ph. J.P. COQ, Jean GUERIN, Pierre BRETON, Jean PICHONNIER.

La société populaire aussi vous annonce que, vers le 12 messidor, l'administration d'Argentan envoya un com[m]issaire à Sentilly pour faire exploiter les foins des pères d'émigrés. Les citoyens et citoyen[n]es furent avertis, et, sans réquisition, en moins de 15 jours, environ 8 000 bottes de foin ont été coupées, fanées, bottelées et transportées dans les magasins du district d'Argentan.

Les ci-devant jours de dimanche sont oubliés. Les jours des décades et des fêtes nationales sont maintenant les jours de repos.

La société vous assure que les républicains de Sentilly sont entièrement dévoués à la chose publique. Ne pouvant, comme leurs frères d'armes, se battre sur les frontières contre les tyrans coalisés, ils feront du moins leur possible pour être utile[s] dans tous les tems à la République.

Oui, citoyens, les républicains de Sentilly périront plutôt que de voir renaître l'esclavage et la super[s]tition. Ni rois, ni prêtres ! Vive la République ! Vive la montagne !

Gilles LIREUX (*présid.*), Nicolas COURCIERE, Louis LE BRETON, M. BAUDOUIN, G. LETOURNEUR, L. MARIN, Louis DUDOURT, N. MORIN, Philippe BAUDOUIN, Jean PICHENIER, Jacque COURCIERE, Pierre FLEURY, Jean LIREUX, Jean PICHONNIER, Pierre BRETON, Nicolas DUGLOS, Jacque MACE, N. MARGRITE, L. MORIN, Guillaume THEMAM, Charle BAUDOUIN, Pierre MARGRITE, G. BEAUDOUIN, N. LIREUX [et une signature illisible].

Je soussigné reconnais avoir reçu des citoyens Jean Pichonnier, Jean Libens, Guillaume Baudoin, membres du comitté de surveillance de la commune de Sentilly, la quantité de 15 livres de chiffons, provenant de ladite commune de Sentilly et du zèle des membres du comitté de surveillance.

Argentan, le 27 messidor II,

NAVE (*garde-magasin*), J. LAINE, L. CORDIER, BOUGRENE.

Je soussigné reconnois avoir reçu du citoyen Gaudechas, maire de la commune de Sentilly, la quantité de 246 livres de chiff[e]s, provenant de ladite commune.

Argentan, le 11 thermidor II,

NAVE (*garde-magasin*).

Vu par le conseil du district d'Argentan, 11 therm. II,

BONMARTEL, DESHAY.

Attestation du conseil général du district d'Argentan.

Nous soussigné[s] administrateurs du district d'Argentan, certiffion[s] avoir reçu des citoyens Jean Pichonnier, Jean Libens, Guillaume Baudoin, membres du comitté de surveillance de la commune de Sentilly, savoir :

un cercueil en plomb pesant	139 livres
plus 13 livres de balle[s] en plomb de plusieurs calibres	13 livres

(1) Orne.

(2) P.-V., XLIII, 15. Bⁱⁿ, 27 therm. (2^e suppl¹) (le Bⁱⁿ orthographe Gentilly).

(3) C 312, pl. 1 242, p. 45, 44, 53 et 32.

plusieurs morceaux de
fer provenant de plu-
sieurs envois pesant
ensemble..... 9 livres 3/4
[Total]..... 161 livres 3/4

Fait en conseil général permanent et révo-
lutionnaire du district d'Argentan, le 27 messi-
dor II. BOUQUEREL, L. CORDIER, C.J. LAINE.

12

Les administrateurs du district de Melun (1) assurent la Convention nationale, que quelque illusion que fasse naître une vertu hypocrite, ils ne se laisseront jamais séduire par des individus; qu'ils ne reconnoissent d'autre souverain que le peuple, et d'autre gouvernement que la République; ils se proposent d'entretenir leurs administrés des éloges mérités par la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Melun, s.d.] (3)

Citoyens représentans,

Nous n'occuperons pas les momens que vous consacrez aux grands intérêts de la patrie à vous faire entendre les louanges que votre sollicitude et votre énergie ne cessent de vous mériter. C'est à nos administrés que nous devons répéter votre éloge; c'est à eux que nous pouvons raconter les dangers que la liberté vient de courir, les périls auxquels vous avez été exposés en la défendant, et enfin la victoire que vous avez remportée sur les scélérats qui voulaient nous trahir.

Nous voulons seulement, citoyens représentans, vous assurer que nous resterons inviolablement attachés à la Convention Nationale; que nous redoublerons d'efforts pour faire exécuter les lois; que, telle illusion que fasse naître une vertu hypocrite, nous ne nous laissons jamais séduire par des individus; que nous ne connaissons d'autre souverain que le peuple, et d'autre gouvernement que la République.

J. CAZOT, MARILLIER (*présid.*), DELAISTRE, CHAIGNET, COURTIN (*agent nat.*), MÉTAL (*secrét.*).

13

Le conseil général de la commune de Douai (4) applaudit au courage de la Convention contre les conspirateurs masqués d'une vertu hypocrite, et au châtiment que leur a mérité leur cruelle perfidie. Il annonce que

les citoyens de leur commune viennent de se réunir au pied de l'arbre de la liberté, pour y jurer une haine implacable contre toute espèce de tyrannie, et un attachement inviolable à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le *présid.* et les membres du c. g^{al} de la comm. de Douai, à la Conv.; Douai, s.d.] (2).

Représentans d'un grand peuple, qui sera libre en dépit de tous les traîtres, de tous les conspirateurs et de tous les rois :

Combien de fois encore aurez-vous à sauver la patrie ? Sous combien de formes encore se reproduira la trahison, cette hidre toujours renaissante dont la rage augmente en proportion de vos efforts, et qui semble reprendre de nouvelles forces à mesure que vous lui portez de plus rudes coups ? Quoi, ceux qui se donnoient pour les plus fermes appuis de notre liberté, ceux qui ont démasqué de grands coupables, n'étaient eux-mêmes que des conspirateurs et des traîtres ! Et ils n'ont arraché le poignard aux assassins que pour mieux s'en servir eux-mêmes contre vous !... Ah, poursuivez vos brillantes destinées. Que tous vos triomphes vous remplissent de l'idée de votre force; purifiez la sainte montagne, que ces monstres ont profanée, et demeurez à un poste que vous seuls êtes capables de défendre. Nous venons de nous réunir au pied de l'arbre de la liberté, à toutes les autorités constituées, à la société populaire et aux habitans de notre commune. Là, à midi sonnant, nous avons, en présence de l'Être suprême, répété le serment de demeurer fidèles à la République française; d'en maintenir l'unité et l'indivisibilité jusqu'à la dernière goutte de notre sang; de pratiquer toutes les vertus républicaines, et de rester inviolablement attachés à la Convention nationale. Ce serment a été généralement prononcé avec l'effusion la plus énergique. Nos habitans ont à l'instant arboré à toutes leurs portes des bannières tricolores, et se réjouissent en applaudissant au châtiment des conspirateurs.

Pour nous, en permanence à notre poste, nous envoyons des commissaires dans tous les quartiers de la commune; ils nous font amener toutes les personnes suspectes ou étrangères qu'ils trouvent; nous en mettons un grand nombre en arrestation; nous allons scruter sévèrement leur conduite, et si les conspirateurs avaient ici des complices, ils seront bientôt démasqués. Vive la République. Salut et respect.

CLARO aîné (*off. mun.*), DELVAL LAGACHE (*off. mun.*), BRA (*off. mun.*), DELAJUISSE (*présid.*), DUSSALIAN, PAULET l'aîné (*off. mun.*), BOURIOT dit FAUCHEY (*notable*), MICHEL, MARCHAND (*notable*), CONTREJEAN, PILAT (*notable*), LAPOSTOLLE (*notable*), ARPIN (*notable*), J.B. CARPENTIER (*notable*), J.J. FLAMEY, HOURIEZ (*notable*), BOMMART. DUMOSTIER (*off. mun.*), C. CAULLET, VALLIER [et 2 signatures illisibles].

(1) Seine-et-Marne.

(2) P.-V., XLIII, 15. Mentionné par B^m, 26 therm. (2^e suppl^l): J. Fr., n^o 679; Ann. R.F., n^o 246; J. Sablier, n^o 1 479.

(3) C 312, pl. 1 242, p. 9.

(4) Nord.

(1) P.-V., XLIII, 16. B^m, 23 therm. (1^{er} suppl^l). Mention dans J. Fr., n^o 769; J. Sablier, n^o 1479; J. Mont., n^o 97.

(2) C 312, pl. 1242, p. 8.